



Internet niveau 2

Les possibilités d'utilisation de l'internet se diversifient. Il est possible de faire plus que la recherche d'information et l'échange de courriels.

Pour utiliser les commandes avancées et profiter d'une utilisation élargie de l'internet, Le CDFA vous propose, en 2 jours, de retrouver d'autres internautes initiés. Nous aborderons ensemble tout ce qui concerne la sécurité, la recherche avancée, l'échange d'informations, les astuces, le téléchargement et l'installation d'utilitaires, quelques options du paramétrage, etc...

Objectifs

Utiliser davantage de fonctionnalités.

Savoir se protéger des virus et connaître les pièges de l'Internet.

Télécharger et installer des logiciels.

Contenu

La recherche avancée et les 3 niveaux de recherche avec Google.

Courrier électronique (envoi d'une pièce jointe, créer ou importer un carnet d'adresses, etc...). Le Webmail.

Télécharger, installer et découvrir les principaux logiciels accessoires.

La sécurité : installer et mettre à jour un logiciel antivirus, se protéger du SPAM, etc.

Moyens pédagogiques

Un ordinateur et une boîte aux lettres par personne.

Nombre de participants limité à 8.

Pré-requis

Etre déjà utilisateur de l'Internet.

Public

Agriculteurs (Exploitant, aide familial, conjoint collaborateur, associé d'exploitation). Salariés agricoles (Salariés cotisant FAFSEA).

Dates

Cette formation se déroule tout au long de l'année avec un accompagnement par un formateur. Celui-ci vous proposera de faire le point sur vos attentes et vos besoins pour adapter les contenus individuellement

Tarifs :

Nous contacter : CDFA - 2 bis Avenue du Pays de Caen - 14460 Colombelles - Tél : 02 31 70 88 15 - Fax : 02 31 34 97 91

En savoir plus

Contact : CDFA au 02.31.70.88.15 ou par e-mail : cdfa@cdfa.asso.fr

Aides financières possibles pour les agriculteurs :

- Service de remplacement, contacter FDDRACTA, tél. 02 31 70 25 25
- Crédit d'impôt de 348,40 € maximum (bénéfice réel) pour 40 h de formation/an, contacter votre centre comptable.

Formation cofinancée par le Conseil Régional de Basse-Normandie et VIVEA



(hors élus)